



Fédération des enseignantes
et enseignants de cégep (CSQ)

Chantier eCampus et formation à distance en enseignement supérieur
Avis FEC-CSQ sur le portrait préliminaire des constats et propositions

22 février 2019

Fédération des enseignantes et enseignants de cégep (CSQ)

Avis sur le portrait préliminaire des constats et propositions du chantier eCampus

Table des matières

Introduction.....	3
1. Financement.....	5
2. Développement et gestion de l'offre	6
3. Reconnaissance d'équivalences	9
4. Encadrement et déclaration des effectifs	10
5. Évolution du rôle du personnel	12
6. Gouvernance et partage d'expertises	13
Résumé des positions FEC-CSQ	15

« Une expansion significative d'éducation chez les populations mal desservies nécessitera des efforts politiques pour changer l'orientation, le financement et les objectifs de l'enseignement supérieur »

Le Devoir, 3 février 2019

Introduction

Cette citation extraite d'un article intitulé « Les décrocheurs en ligne » et traitant du résultat d'une enquête menée aux États-Unis sur l'évolution des inscriptions à des cours en ligne doit, selon nous, servir de point de départ à toutes réflexions sur la formation à distance. En effet, les cours en ligne ne peuvent pas constituer une panacée pour répondre à un des enjeux principaux de l'enseignement supérieur soit la réussite et l'accès à une éducation de qualité sur l'ensemble du territoire. Face aux facteurs clés de l'accessibilité, qu'ils soient socioéconomiques, géographiques ou liés au parcours antérieur des jeunes et des adultes, c'est bien la volonté politique de soutenir une vision non marchande de l'éducation publique qui pourra faire une différence.

Cette perspective servira de point de départ au présent avis sur les constats et propositions des chantiers liés au projet de eCampus. Rappelons que dans le cadre du plan d'action numérique, le gouvernement a proposé de créer une plateforme centralisée pour l'offre de cours à distance en enseignement supérieur. Depuis cette annonce gouvernementale de mai 2018, des groupes de travail sur les thèmes suivants ont été mis sur pied : financement, développement et gestion de l'offre, reconnaissance des équivalences, encadrement et déclaration des effectifs et évolution du rôle du personnel. Exclue de ces premiers travaux, comme les autres organismes représentant le personnel enseignant et le personnel des cégeps et des universités, notre fédération a interpellé, à plusieurs reprises l'automne dernier, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, notamment le personnel responsable de la « transformation numérique ». Il nous apparaissait inconcevable, en effet, qu'aucune représentante ou représentant des principaux intéressés ne siègent notamment sur le groupe de travail sur l'évolution du personnel enseignant! Nous souhaitons que l'invitation qui nous a été transmise de formuler un avis (quoique dans un délai beaucoup trop bref avant la publication du rapport final) permette de nous faire entendre. Nous souhaitons également qu'un mode de fonctionnement plus transparent et participatif se mette en place dans le cadre de ce chantier.

Les membres que nous représentons, dont plusieurs proviennent des cégeps de l'Est du Québec au sein desquels la formation à distance (FAD) est particulièrement développée, se sont positionnés, par le passé, afin de demander un meilleur encadrement de ce nouveau mode d'enseignement. Pour ces enseignantes et les enseignants, le développement de cette formation doit être étroitement balisé afin de demeurer un

outil complémentaire facilitant l'accès à l'enseignement postsecondaire. Étant donné le climat de concurrence existant dans le réseau et les possibilités qu'offre la FAD, les collèges urbains ont également tendance à vouloir développer ces nouveaux modèles d'enseignement. C'est donc l'ensemble du personnel enseignant qui se sent interpellé par cet enjeu. Nous revendiquons donc, depuis plusieurs années, un meilleur encadrement de la FAD dans le réseau collégial et nos travaux et réflexions sur le sujet nous permettent donc de réagir au document qui nous a été soumis par le ministère. Or, le réseau collégial a plusieurs particularités qu'il est nécessaire de prendre en considération. Un modèle particulier de formation à distance sur un mode synchrone a ainsi été développé au secteur régulier dans plusieurs cégeps de région. Bien que ce modèle soit imparfait, problématique sur le plan organisationnel et sous-financé, il a l'avantage de maintenir une relation pédagogique avec les étudiantes et les étudiants. Ce n'est pas ce que propose par exemple le modèle asynchrone de l'organisme Cégep à distance qui offre tous les cours de la formation générale ainsi que trois programmes, dont « Sciences humaines ». Ce dernier exemple remet davantage en question la pratique de la profession enseignante telle que nous la connaissons. L'apparition de modes de formation hybride, alternant le présentiel et la distance, affecte également grandement nos pratiques. D'autres établissements offrent des cours sous une forme ou l'autre de formation à distance au régulier comme à la formation continue, mais le portrait est difficile à dresser et la coordination de l'offre de formation est nécessaire. Voilà donc une autre raison de participer aux réflexions sur le sujet, notamment dans le cadre du chantier du eCampus.

Avant de répondre plus spécifiquement aux constats et recommandations des groupes de travail, nous souhaitons mettre de l'avant certaines balises qui devraient être prises en compte dans toutes les réflexions sur le eCampus.

- 1. Assurer l'intégrité de la profession enseignante (autonomie, liberté académique, propriété intellectuelle, etc.).**
- 2. Protéger la relation pédagogique pour favoriser la réussite éducative et scolaire.**
- 3. Favoriser la coordination et la collaboration plutôt que le développement de l'offre tous azimuts et la compétition.**
- 4. Soutenir adéquatement les activités existantes et respecter le modèle collégial public.**

Nous souhaitons, en effet, que les limites de la formation à distance, notamment celles qui sont liées à la réussite, ainsi que tous les autres besoins du réseau ne soient pas mis de côté aux dépens des objectifs ministériels de mise sur pied d'un eCampus. Nous considérons qu'il n'y a pas qu'une avenue possible dans ce projet et qu'il ne faut pas oublier que les parcours scolaires ne se résument pas à l'obtention d'un diplôme, mais visent à permettre à toutes et à tous de socialiser tout en favorisant le vivre ensemble... sans oublier le développement des attitudes, le savoir-être, d'ailleurs valorisé par l'approche par compétence. Le eCampus doit viser à rapprocher les jeunes des

institutions scolaires plutôt que de les en éloigner. Il doit aussi servir à rapprocher les différents acteurs par la collaboration plutôt que de soutenir le gaspillage d'argent public par la compétition. Enfin, la relation pédagogique étant au cœur de l'éducation et de la réussite, comme a pu le confirmer John Hattie dans le cadre de sa méta-analyse des recherches en éducation¹, le projet de eCampus ne doit pas être un projet qui se substitue à l'enseignement en présentiel et augmente le décrochage². En plus de nuire aux jeunes Québécoises et Québécois, cette avenue risquerait également de dévitaliser nos régions en portant atteinte à la vitalité qu'apportent les cégeps partout sur le territoire.

1. Financement

Recommandations des groupes de travail eCampus

- Réviser la formule d'allocation fixe pour tenir compte des cégeps qui offrent de la FAD en formation régulière.
- Former un groupe de travail pour étudier plus précisément l'idée de revoir le FABES pour la FAD.
- Se doter d'une plateforme commune, non obligatoire, afin d'offrir des cours à distance (synchrone et asynchrone).

Plusieurs cégeps se sont lancés dans la formation à distance au cours des dernières années sous le modèle du télé-enseignement afin de favoriser l'accès aux études supérieures dans les régions éloignées. Un tel modèle d'enseignement comporte des difficultés importantes, que ce soit d'ordre technologique ou logistique, donc des coûts très élevés. Et parmi les mesures mises en place par plusieurs collèges pour assurer une qualité égale du télé-enseignement à l'enseignement régulier, une libération est accordée aux professeures et aux professeurs qui ont des groupes en télé-enseignement. Or, aucun financement n'est associé à ces libérations, ce qui incite les cégeps à faire des choix qui auront des impacts négatifs sur la qualité de l'enseignement : d'une part, ils puisent les libérations à même la masse salariale, ce qui augmente la tâche de tout le corps professoral ou, d'autre part, ils cessent d'octroyer les libérations, ce qui surcharge les professeures et les professeurs impliqués dans des programmes en télé-enseignement. Ces choix sont autant inadmissibles l'un que l'autre. La révision du financement nécessaire dans le cadre de la création du eCampus est une occasion de corriger cette situation.

¹ Hattie, John, *L'apprentissage visible pour les enseignants*, PUQ, Montréal, 2017.

² La direction de la recherche institutionnelle de l'Université du Québec a également conclu récemment que : « L'isolement et les interactions restreintes avec les enseignants et les pairs ne facilitent pas non plus les apprentissages et l'intégration. Pour les étudiants au certificat qui ne possèdent pas de diplôme universitaire antérieur, les études à distance constituent également un facteur de risque additionnel ». Sylvie, Bonin, *Enquête ICOPE. Les enjeux de la formation à distance*, Université du Québec, 2018.

5. **Que le ministère révise la formule de financement afin d'assumer toutes les hausses de dépenses des collèges générées par l'offre de cours en FAD.**
6. **Que la partie syndicale soit consultée sur la révision de la formule.**

2. Développement et gestion de l'offre

Recommandations des groupes de travail eCampus

- Développer davantage les partenariats à travers des appels de projets pour aller plus loin dans la collaboration.
- Prioriser les programmes d'études pour lesquels le recrutement est plus difficile.
- Miser sur ce que le Cégep à distance a développé pour la formation générale.
- Capitaliser sur les cours développés et l'expertise d'accompagnement développée par le Cégep à distance en formation générale. Cette expertise devrait être utilisée pour l'expérimentation en FAD au collégial. Son centre de recherche pourrait être mis à profit.
- Relancer et financer les tables de concertation interordres pour alimenter le projet à partir des besoins concertés des milieux locaux (le mandat de ces tables, réunissant divers acteurs régionaux, devrait porter sur le numérique dans l'enseignement supérieur) et création d'une table concertation nationale eCampus.
- Pour les développements autorisés dans le cadre du eCampus, respecter l'écosystème existant, valoriser ce qui a déjà été fait et tenir compte des particularités des réseaux public et privé.
- Cette table de concertation sur l'offre de formation numérique devrait permettre :
 - Un partage d'information sur les projets en cours et les intentions de développement, et ce, dans le respect de l'écosystème existant;
 - Une concertation sur les développements;
 - De veiller à ce que l'offre de formation soit adéquate et cohérente et que les solutions technologiques soient interopérables;
 - D'éviter la multiplication des applications, des progiciels, des plateformes similaires pour en diminuer la facture numérique;
 - De développer une cartographie des projets et des actions menés par les établissements grâce à un recensement des initiatives novatrices en matière d'intégration du numérique dans l'enseignement;
 - Intégrer les trois services régionaux pour la gestion des admissions en FAD.

Si certains constats et propositions du groupe de travail sur le développement et la gestion de l'offre nous apparaissent satisfaisants, d'autres éléments soulèvent plusieurs inquiétudes. En résumé, si nous revendiquons, depuis plusieurs années, une meilleure coordination de l'offre de programme (qu'elle soit en ou non en formation à distance), nous avons émis de nombreuses réserves concernant le développement de la FAD, notamment asynchrone.

En ce qui a trait à la collaboration, il nous semble indispensable de favoriser les échanges sur l'offre de programme entre les établissements d'enseignement supérieur et au sein du réseau collégial particulièrement. Il n'y a aucune raison pour que des établissements publics se concurrencent les uns avec les autres pour offrir un diplôme d'études technique spécifique déjà offert à proximité ou qui est en difficulté de recrutement. La FEC-CSQ défend d'ailleurs également l'intérêt de permettre à des cégeps, notamment en région, de conserver l'exclusivité de certains programmes. Nous appuyons donc la proposition visant à prioriser les programmes en difficulté de recrutement, et nous invitons le groupe de travail à intégrer également la notion d'exclusivité. L'intégration des services d'admission pour coordonner les admissions faisant également partie de nos positions pour soutenir les programmes en difficulté, nous appuyons également cette proposition. Enfin, les tables de concertation interordre régionales ainsi que la table de concertation nationale eCampus sont des espaces d'échanges à favoriser en autant que ces instances fonctionnent de manière ouverte et transparente et permettent la participation du personnel enseignant.

« Miser sur le cégep à distance pour la formation générale » : une recommandation à réviser

Concernant le volet développement, nous émettons plusieurs craintes, car si le eCampus devrait permettre de mieux encadrer et coordonner les activités de FAD déjà existantes, il ne devra pas être un moyen de favoriser la croissance de la formation asynchrone, particulièrement l'offre de DEC au régulier. De plus, et notamment à cause du court délai de consultation proposé par le ministère, nous ne pouvons pas souscrire aux propositions favorisant le Cégep à distance pour le développement de l'offre de formation à distance asynchrone en formation générale. Il est vrai que cet organisme qui offre déjà ces cours, notamment en commandites, peut se révéler utile dans certaines situations. Toutefois, son cadre de fonctionnement, notamment le fait que les tutrices et tuteurs évoluent en tant que travailleuses et travailleurs autonomes font en sorte que nous ne pouvons pas appuyer cette piste de travail. Ajoutons également à nos critiques concernant le développement, l'absence de clarté concernant les modalités d'appel de projets, que ce soit au régulier ou à la formation continue.

Comme mentionné par le groupe de travail, il faut respecter « l'écosystème existant, valoriser ce qui a déjà été fait et tenir compte des particularités des réseaux public et privé ». Or, le manque de données disponibles sur les différents modes de formation à distance dans le réseau collégial rend difficile le partage d'une vision commune de cet écosystème. Nous avons pu constater cette limite par l'absence de réponse à nos questions soulevées dans le cadre du comité sur les nouveaux modèles d'enseignement

prévu à notre convention collective ainsi que par le rapport récent de Tony Bates³ concernant l'apprentissage en ligne dans les universités et les collèges du Canada. Une table de concertation du eCampus devrait prioritairement permettre de recueillir et consulter les données sur l'évolution des différents modèles de FAD (synchrone, asynchrone et hybride) au régulier comme à la formation continue, et ce, dans les réseaux public et privé. Actuellement, il nous apparaît qu'un modèle spécifique en mode synchrone, qui respecte davantage l'exercice de la profession enseignante et la relation pédagogique nécessaire à la réussite, s'est développé dans plusieurs cégeps de région. L'expertise développée doit être favorisée. Concernant la formation continue et l'offre d'AEC notamment en mode synchrone, une coordination s'avère urgente et ne devra pas se faire sous la pression des besoins immédiats des entreprises locales.

- 7. Que le eCampus favorise la coordination de l'offre plutôt que son développement.**
- 8. Que le eCampus ne soit pas une manière de remplacer l'offre actuelle mais y soit complémentaire**
- 9. Que le réseau public et les cégeps de région en baisse d'effectif soient favorisés.**
- 10. Qu'une table de concertation nationale eCampus fonctionne de manière transparente et inclue la participation du personnel enseignant.**
- 11. Qu'en plus de prioriser les programmes en difficulté, le chantier eCampus intègre la notion d'exclusivité de programme technique pour certains cégeps publics notamment en région.**
- 12. Que la collaboration des services d'admission dans le cadre du eCampus permette également de favoriser la mobilité étudiante vers des programmes et des établissements en difficulté de recrutement.**
- 13. Qu'une réflexion spécifique sur l'offre de formation générale en FAD via le eCampus soit entreprise avec le personnel enseignant plutôt que de miser sur le développement de cette offre via Cégep à distance.**
- 14. Que le eCampus effectue la collecte et la diffusion de données justes sur le développement de la FAD synchrone, asynchrone et hybride au régulier comme à la formation continue, et ce dans les réseaux public et privé.**
- 15. Que le modèle de développement de l'offre de formation synchrone au régulier dans plusieurs cégeps de région soit conservé et protégé.**

³ Bates, Tony et coll., *Évolution de la formation à distance et de l'apprentissage en ligne dans les universités et collèges du Canada*, Association canadienne de recherche sur la formation en ligne, 2017.

3. Reconnaissance d'équivalences

Recommandations des groupes de travail

- 1.1 Développer un système de reconnaissance d'équivalences automatisé basé sur les compétences de chaque cours. Les informations requises pour la réalisation de ce système sont : données de base, date de péremption, système d'alerte, système de statut.
- 1.2 Vérifier la possibilité d'utiliser les systèmes existants, tels que SOBEC, dans la réalisation d'un système de reconnaissance d'équivalences de cours afin de rassembler à un seul endroit l'ensemble des informations requises pour l'analyse du dossier de l'étudiant.
- 1.3 Prioriser pour la reconnaissance certaines clientèles et formations, puis élargir à d'autres par la suite.
- 1.4 Offrir aux étudiantes et étudiants souhaitant suivre une FAD les outils et les informations permettant de prendre une décision simple, rapide et éclairée en fonction des cours qui sont offerts et de ceux qu'elles ou qu'ils ont déjà complétés.
- 1.5 Accompagner et soutenir les étudiantes et étudiants dans la réalisation de leur parcours scolaire par la FAD.
- 1.6 Respecter la prérogative des enseignantes et enseignants et des expertes et experts disciplinaires.

Outre le fait que nous constatons avec satisfaction le rappel concernant le respect de l'expertise disciplinaire des enseignantes et des enseignants en ce qui a trait à la reconnaissance des équivalences, cet enjeu soulève d'autres interrogations.

La première concerne la mobilité étudiante. Comme cela a été mentionné il y a déjà plusieurs années dans le rapport final du projet de télé-enseignement *Cégeps en réseau*, l'approche par compétence a nuï à la cohérence de l'offre des cours dans un même programme d'un cégep à un autre. Si les compétences sont les mêmes d'un programme à l'autre, les cours qui y sont associés (qualifiés d'activités pédagogiques) peuvent varier, ce qui nuit aux possibilités d'arrimage, mais également à la mobilité étudiante. Le mécanisme mis en place ne devrait donc pas uniquement être réfléchi dans une optique eCampus mais permettre de renforcer la mobilité étudiante et la cohérence du réseau dans son ensemble.

La deuxième interrogation touche davantage à la valeur du diplôme national. S'il faut favoriser ces reconnaissances, il est indispensable qu'un éventuel système automatisé sur une base nationale soit validé par les enseignantes et les enseignants et assure la validité de ces reconnaissances. Avec la diversification des caractéristiques de la population étudiante (retour aux études, étudiantes et étudiants ayant des besoins particuliers, jeunes étrangers, etc.) et les pressions pour augmenter la réussite, plusieurs ont été tentés de « brader » le DEC en modifiant le régime pédagogique ou en favorisant les attestations d'études collégiales (AEC). L'augmentation de l'accès à la reconnaissance des équivalences ne devra donc pas se traduire par une dévalorisation de la valeur du diplôme d'études collégial (DEC).

16. Qu'un meilleur accès à la reconnaissance des équivalences bénéficie à la mobilité étudiante dans l'ensemble du réseau et non seulement pour l'accès au eCampus.

17. Que la valeur et la cohérence du DEC, c'est-à-dire une uniformité des apprentissages reconnus par le diplôme, soient défendues en cas d'augmentation de l'accès à la reconnaissance des équivalences.

4. Encadrement et déclaration des effectifs

Recommandations du groupe de travail

Encadrement

- Développer une stratégie pour une distribution de services équitables entre les collèges offrant de la FAD afin d'éviter une facturation entre les établissements, notamment pour les services complémentaires offerts aux étudiantes et étudiants, tels que les services de soutien et d'accompagnement (psychologie, technologie, etc.).

Déclaration

- Le groupe préfère être en réaction aux orientations issues des autres groupes de travail, car il est d'avis que son travail et ses recommandations doivent venir en soutien à la pédagogie et donc suivre les orientations priorisées par ceux-ci.
- Maintenir le système Socrate, en y intégrant les modes de formation approuvés par le groupe, et les commandites entre collèges pour faciliter le parcours étudiant.
 - Pour la confirmation de l'effectif
 - Les dates officielles de recensement fixées par la ministre ou la règle des 20 % de la durée des cours devraient s'appliquer pour les cours de FAD, sauf dans le cas de la formation asynchrone;
 - Des ajouts devront être faits à la règle dans le cadre de la formation asynchrone, considérant que le calendrier de formation présente une flexibilité quant à la mise en œuvre.

L'encadrement des étudiantes et des étudiants en formation à distance est un sujet très préoccupant qui soulève bien des questions. Comment préparer adéquatement les étudiantes et étudiants dans le contexte de FAD et s'assurer qu'ils répondent aux obligations liées à ce type d'enseignement? Quel est le nombre optimal d'étudiantes et d'étudiants dans un cours en télé-enseignement alors que les cohortes varient selon le nombre de sites distants et le type de sites distants (classe unique ou multiple dans un établissement ou étudiant seul à domicile). Quel encadrement faut-il assurer lorsqu'il y a plus de deux sites distants ou que toutes les étudiantes et les étudiants sont seuls à distance? Combien d'étudiantes et d'étudiants dans un local lorsqu'il y a deux sites distants? Quel est l'impact sur la réussite étudiante en FAD de la formation qui est offerte en synchrone ou asynchrone. La FAD est-elle plus appropriée pour les adultes?

Par ailleurs, les effectifs étudiants ont bien changé : ils magasinent maintenant leur programme, s'inscrivent à la dernière minute, changent tout aussi rapidement de programme d'une session à l'autre. Dans ce contexte, les déclarations d'effectifs au 20

septembre et au 20 février causent déjà des maux de tête à tous les collègues. Par exemple, il arrive que des groupes soient scindés au début de la session, car il y a trop d'étudiantes et d'étudiants pour une seule classe. Mais, au moment de la déclaration, il n'y a plus suffisamment de personnes inscrites pour justifier le second groupe. Les collègues doivent donc prendre une décision selon une variable qui est différente de celle qui génère le financement. Le taux d'abandons ou de présences non confirmées au 20 septembre engendre parfois une baisse significative du financement réel par rapport aux prévisions. La déclaration d'effectifs au 20 septembre cause un problème supplémentaire très sérieux, celui de l'accessibilité à l'annexe S026. Une révision du mode de déclaration de la clientèle s'impose.

- 18. Que le eCampus vise à rapprocher les étudiantes et étudiants au parcours atypique des établissements plutôt que de les en éloigner.**
- 19. Que le ministère prenne les dispositions nécessaires afin de financer adéquatement les activités liées au télé-enseignement ou de la FAD (aspects matériels, logistiques, informatiques et technologiques).**
- 20. Qu'une étudiante ou un étudiant inscrit à un cours en FAD ait accès au même niveau de service d'encadrement que si elle ou il était inscrit en présentiel, que ce soit des services octroyés par du personnel de soutien, des professionnelles ou des professionnels, des enseignantes ou des enseignants ou du personnel de direction.**

5. Évolution du rôle du personnel

Recommandations du groupe de travail

- Créer un service regroupant des ressources multidisciplinaires en FAD pour chaque établissement en le rendant accessible à toutes les enseignantes et les enseignants.
- Prévoir un budget de formation et de perfectionnement portant sur le recours au numérique pour tout le personnel impliqué dans la FAD.
- Mettre sur pied un groupe d'experts (enseignants, conseillers pédagogiques ou technopédagogues et gestionnaires), ayant pour mandat de documenter et d'analyser l'impact de la FAD sur le rôle du personnel enseignant et de faire des recommandations sur ce sujet. La complexité de la situation et surtout, le besoin d'avoir une meilleure connaissance de la réalité du personnel enseignant en FAD, requièrent une réflexion plus approfondie et documentée.

Le télé-enseignement existant au régulier soulève de nombreuses difficultés liées à la préparation, la prestation et l'évaluation. Les enseignantes et les enseignants qui se sont retrouvés dans de telles situations mentionnent également une gestion de classe transformée par ces nouvelles technologies parfois moins maîtrisées par les jeunes que l'on pourrait croire. Avec des étudiantes et étudiants en présence, alors que les autres se trouvent seules ou seuls ou en groupe dans un autre lieu, la relation pédagogique est en effet profondément modifiée. Les programmes de Soins infirmiers à Gaspé, d'Informatique à Rivière-du-Loup ou de Tourisme à Matane qui sont offerts avec cette formule sont confrontés aux limites et aux difficultés de ce type d'enseignement. Il faut également mentionner que la majorité des programmes du campus des Îles-de-la-Madeleine sont offerts en télé-enseignement et les défis y sont tout aussi nombreux. Partout, des arrangements locaux sont mis en place afin de dégager un peu les enseignantes et enseignants qui doivent offrir ce type de cours, mais aucune ressource n'est réellement investie par les collèges et aucun financement n'est octroyé aux collèges pour cela.

- 21. Que la création du service de ressources multidisciplinaires pour chaque collège soit en mesure d'offrir un service équivalent au personnel enseignant, peu importe la grosseur du collège.**
- 22. Que les budgets associés au perfectionnement soient intégrés à la convention collective de la même façon que les budgets de perfectionnement réguliers et qu'ils soient suffisants et indexés.**
- 23. Que les comités conventionnés (comité sur les nouveaux modèles d'enseignement, comité national de rencontre et comité consultatif sur la tâche) soient les seuls mandatés à documenter et analyser l'impact de la FAD sur le rôle du personnel enseignant, à faire des recommandations sur le sujet et à traiter des questions liées aux conditions de travail.**

6. Gouvernance et partage d'expertises

Recommandations du groupe de travail

8 principes : souplesse, ressources, recherche et partage d'expertises, respect de l'autonomie des établissements, collaboration et maintien des disciplines en difficulté, soutien au personnel et respect de la liberté académique, portfolio pour étudiantes et étudiants et RAC.

Partage d'expertises : mutualisation des expertises pour le développement de la FAD 8 Recommandations

- Mettre en place un mécanisme qui incite au partage des veilles stratégiques réalisées par les établissements, notamment en répartissant les champs d'expertises de veille entre les établissements (ex. : intelligence artificielle, réalité virtuelle, etc.).
- Créer des lieux d'échanges virtuels et en présence (ex. : FADIO avec ses communautés de pratique, colloques, etc.) pour le personnel impliqué en FAD afin de leur permettre de discuter d'enjeux communs, de partager leurs pratiques et leurs expertises et des développements à venir. La réussite de ces échanges demande une organisation, un encadrement et une animation, ce rôle pourrait être joué par eCampus Québec.
- Offrir du soutien et de l'accompagnement pour le développement des expertises.
- Créer un fonds de recherche, incluant une obligation de collaboration ou de mutualisation entre établissements, tant pour la réalisation de projets que pour la diffusion des résultats.
- Établir les conditions de succès suivantes pour le eCampus :
 - faire du partage et de la collaboration, les bases de toutes ses actions ;
 - mettre sur pied un comité aviseur pour donner les orientations et assurer de la qualité et le dynamisme qu'il apportera aux établissements impliqués en FAD ;
 - agir comme un mécanisme facilitant la circulation d'information et établissant des liens entre ceux qui ont les connaissances et les expertises en FAD et ceux qui en ont besoin ;
 - travailler avec les organismes existants, notamment le réseau des bibliothèques, tant pour la collecte, le partage d'information que pour la diffusion des savoirs en FAD ;
 - dans chaque établissement, dédier une personne au projet pour garantir des liens actifs ;
 - du point de vue technique, tenir compte de la compatibilité des documents ;
 - financer à la hauteur des moyens nécessaires pour en assurer la réussite.
- Doter la plateforme eCampus de moteurs de recherche intuitifs, conviviaux et efficaces pour la recherche d'information pour toutes celles et ceux intéressés à la FAD.
- Impliquer rapidement les enseignantes et enseignants, tant au niveau universitaire que collégial, et ce, dès le départ du projet eCampus, il s'agit d'une condition essentielle de réussite.
- Doter eCampus d'une identité québécoise forte.

Plusieurs constats et recommandations que l'on retrouve dans cette partie renvoient à d'autres éléments soulevés par les groupes de travail sur le collégial. Nous y retrouvons donc avec satisfaction, plusieurs principes qui devraient en effet guider la mise sur pied du eCampus et notamment : le respect de la liberté académique, la collaboration entre les établissements, le maintien des disciplines en difficulté et le soutien au personnel. Il faut toutefois souhaiter que ces principes mis de l'avant prennent vie dans les actions gouvernementales. En effet, lorsqu'on lit qu'il sera nécessaire d'impliquer rapidement

les enseignantes et les enseignants dans le projet, on peut en douter sachant qu'un groupe de travail sur l'évolution du rôle du personnel a travaillé plusieurs mois en excluant les principaux intéressés! Il faut maintenant militer en faveur d'un véritable travail collaboratif à l'échelle nationale et locale, qui devra être appuyé par des ressources suffisantes pour que le personnel impliqué puisse réellement participer.

Enfin, si nous comprenons que le ministère souhaite reprendre des modèles développés en France ([Fun. MOCC](#)) ou en Ontario ([eCampus Ontario](#)), nous souhaitons également que ce projet s'inscrive dans une vision non marchande de l'éducation qui favorise l'accessibilité aux études supérieures. La recommandation visant à « doter le eCampus d'une identité québécoise forte » devrait, selon nous, intégrer cette perspective. L'organisme à but non lucratif que serait le eCampus devrait mettre de l'avant cette vision, que ce soit par rapport aux futures populations étudiantes du Québec ou de l'étranger. Encore une fois, il ne devrait pas s'agir, selon nous, de promouvoir et développer la FAD, mais plutôt de favoriser une coordination publique de l'offre qui permettra d'empêcher le développement d'un marché d'une formation à distance de mauvaise qualité et dépendant des besoins immédiats des entreprises.

24. Que le eCampus mette de l'avant une vision non marchande de l'éducation qui favorise l'accès à l'enseignement supérieur.

Résumé des positions FEC-CSQ

1. Assurer l'intégrité de la profession enseignante (autonomie, liberté académique, propriété intellectuelle, etc.).
2. Protéger la relation pédagogique pour favoriser la réussite éducative et scolaire
3. Favoriser la coordination et la collaboration plutôt que le développement et la compétition.
4. Soutenir adéquatement les activités existantes et respecter le modèle collégial public.

Financement

5. Que le ministère revise la formule de financement afin d'assumer toutes les hausses de dépenses des collèges générées par l'offre de cours en FAD.
6. Que la partie syndicale soit consultée sur la révision de la formule.

Développement et gestion de l'offre

7. Que le eCampus favorise la coordination de l'offre plutôt que son développement.
8. Que le eCampus ne soit pas une manière de remplacer l'offre actuelle mais y soit complémentaire
9. Que le réseau public et les cégeps de région en baisse d'effectif soient favorisés.
10. Qu'une table de concertation nationale eCampus fonctionne de manière transparente et inclue la participation du personnel enseignant.
11. Qu'en plus de prioriser les programmes en difficulté, le chantier eCampus intègre la notion d'exclusivité de programme technique pour certains cégeps publics notamment en région.
12. Que la collaboration des services d'admission dans le cadre du eCampus permette également de favoriser la mobilité étudiante vers des programmes en difficulté de recrutement.
13. Qu'une réflexion spécifique sur l'offre de formation générale en FAD via le eCampus soit entreprise avec le personnel enseignant plutôt que de miser sur le développement de cette offre via Cégep à distance
14. Que le eCampus permette la collecte et la diffusion de données justes sur le développement de la FAD synchrone, asynchrone au régulier comme à la formation continue, et ce dans les réseaux public et privé.
15. Que le modèle de développement de l'offre de formation synchrone au régulier dans plusieurs cégeps de région soit conservé et protégé.

Reconnaissance d'équivalences

16. Qu'un meilleur accès à la reconnaissance des équivalences bénéficie à la mobilité étudiante dans l'ensemble du réseau et non seulement pour l'accès au eCampus.
17. Que la valeur et la cohérence du DEC soient défendues en cas d'augmentation de l'accès à la reconnaissance des équivalences.

Encadrement et déclaration des effectifs

18. Que le eCampus vise à rapprocher les étudiantes et étudiants au parcours atypique des établissements plutôt que de les en éloigner.
19. Que le ministère prenne les dispositions nécessaires afin de financer adéquatement les activités liées au télé-enseignement ou de la FAD (aspects matériels, logistiques, informatiques et technologiques).
20. Qu'une étudiante ou un étudiant inscrit à un cours en FAD ait accès au même niveau de service d'encadrement que si elle ou il était inscrit en présentiel, que ce soit des services octroyés par du personnel de soutien, des professionnelles ou des professionnels, des enseignantes ou des enseignants ou du personnel de direction.

Évolution du rôle du personnel

21. Que la création du service de ressources multidisciplinaires pour chaque collège soit en mesure d'offrir un service équivalent au personnel enseignant, peu importe la grosseur du collège.
22. Que les budgets associés au perfectionnement soient intégrés à la convention collective de la même façon que les budgets de perfectionnement réguliers, et qu'ils soient suffisants et indexés.
23. Que les comités conventionnés (comité sur les nouveaux modèles d'enseignement, comité national de rencontre et comité consultatif sur la tâche) soient les seuls mandatés à documenter et analyser l'impact de la FAD sur le rôle du personnel enseignant, à faire des recommandations sur le sujet et à traiter des questions liées aux conditions de travail.

Gouvernance et partage d'expertises

24. Que le eCampus mette de l'avant une vision non marchande de l'éducation qui favorise l'accès à l'enseignement supérieur.